



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de  
Montréal-Est du 19 août 2015 à 19 h tenue en la salle du conseil de  
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

### **Sont présents :**

Monsieur Robert Coutu, maire  
Madame Monique Major, conseillère – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur John Judd, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

### **Est absente :**

Madame Françoise Lachapelle – district 1

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

### **Sont également présents :**

Madame Josée Guy, directrice générale  
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** 1

---

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2015**

**201508-175** 1.1

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 août 2015 tel que ci-après reproduit :

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

##### **1 ORDRE DU JOUR**

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 19 août 2015

##### **2 PROCÈS-VERBAL**

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2015

##### **3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS**

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du *Règlement sur les finances (29-2013)* au 13 août 2015

3.2 Dépôt du certificat de procédure d'enregistrement pour le règlement 44-2015 – *Règlement décrétant les travaux de chemisage de diverses conduites d'égout, et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin*

#### **4 RAPPORTS DES SERVICES**

- 4.1 Remplacement de membres de la commission de circulation
- 4.2 Engagement de la Ville de Montréal-Est à respecter le Guide relatif aux modalités de versements de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe de l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018 et remplacement de la résolution 201502-028
- 4.3 Engagement de la Ville de Montréal-Est à ce que les travaux présentés dans la demande de subvention du programme PIQM respectent les critères d'admissibilité du Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités et remplacement de la résolution 201502-029
- 4.4 Adoption du plan d'intervention de Montréal-Est pour le réseau de l'eau potable, d'égouts et de voirie
- 4.5 Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 9100, boulevard Henri-Bourassa (lot 5 479 339 du cadastre du Québec) – distance de dégagement autour des accessoires
- 4.6 Programme d'assurance UMQ, protection de la réputation et de la vie privée des élu(e)s et hauts fonctionnaires de la municipalité
- 4.7 Demande de subvention au programme aide aux immobilisations pour la bibliothèque Micheline-Gagnon de la Ville de Montréal-Est au ministère de la Culture et des Communications du Québec
- 4.8 Offre de paiement comptant pour le remboursement des travaux d'infrastructures d'eau admissibles – TECQ et FCCQ
- 4.9 Ratification de la Convention type – modifications au système d'avertissement de passage à niveau intervenue entre la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et la Ville de Montréal-Est
- 4.10 Entériner l'entente sur les modalités-cadres de transfert des régimes de retraite pour les employés de municipalités de l'île de Montréal du 7 mars 2008 telle que signée le 24 juillet 2008
- 4.11 Vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes
- 4.12 Demande au ministère des Transports dans le cadre du programme de subvention « Véloce II » Volet 4 – Entretien de la Route verte pour l'exercice financier 2014-2015

#### **5 RÈGLEMENTS**

#### **6 CONTRATS**

- 6.1 Octroi du contrat à l'entreprise J.A. Larue inc. pour la fourniture d'une (1) souffleuse à neige amovible – Projet TP-ST 2015-08AM – 99 948 \$, taxes incluses
- 6.2 Octroi du contrat à l'entreprise Groupe Atwill-Morin inc. pour la réfection du revêtement extérieur de l'hôtel de ville de Montréal-Est - Projet TP-ST 2015-04-02 – 187 967. 22 \$, taxes incluses
- 6.3 Octroi du contrat à la firme Lithium Marketing inc. pour la création du nouveau site Internet de la Ville de Montréal-Est – Projet DCCC 2015-01- 41 988.87 \$, taxes incluses

#### **7 PERSONNEL**

- 7.1 Embauche de monsieur Vincent Lanctôt à titre d'agent adjoint des services communautaires et des loisirs, groupe 6 à la Direction des communications, de la culture et de la communauté
- 7.2 Permanence de madame Julie Papillon au poste de secrétaire de direction, groupe 8E, à la Direction des travaux publics et des services techniques
- 7.3 Permanence de monsieur Frédéric Tanguay à titre de technicien en génie civil, groupe 12, à la Direction des travaux publics et des services techniques

#### **8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

- 8.1 Demande de don pour la fourniture de survêtements officiels pour les karatékas de l'école de karaté de Montréal-Est

#### **9 DIVERS**

#### **10 AFFAIRE NOUVELLE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX** 2

---

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUILLET 2015**

**201508-176** 2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RAPPORT DU TRÉSORIER** 3

---

**RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)**

**201508-177** 3.1

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du *Règlement sur les finances* au 13 août 2015.

---

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT POUR LE RÈGLEMENT 44-2015 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE CHEMISAGE DE DIVERSES CONDUITES D'ÉGOUT, ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT À CETTE FIN**

**201508-178** 3.2

Le greffier dépose, séance tenante, le certificat de procédure d'enregistrement pour le règlement 44-2015 - *Règlement décrétant les travaux de chemisage de diverses conduites d'égout, et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin.*

---

**RAPPORT DES SERVICES** 4

---

**REMPLACEMENT DE MEMBRE DE LA COMMISSION DE CIRCULATION**

**201508-179** 4.1

Considérant que monsieur Mario Prata a démissionné de son poste de représentant des citoyens de la Commission de circulation en mars 2015;

Considérant qu'il y a lieu de combler le poste laissé vacant;

Considérant que monsieur Michel Bélisle siège à titre de représentant des élus depuis la création de la Commission de circulation en 2012;

Considérant que les membres de la Commission sont désignés par le Conseil.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De désigner monsieur Yvon St-Hilaire à titre de représentant des citoyens à la Commission de circulation;

De remplacer monsieur le conseiller Michel Bélisle par madame la conseillère Françoise Lachapelle pour siéger à titre de représentante de la Ville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ENGAGEMENT DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À RESPECTER LE GUIDE RELATIF AUX MODALITÉS DE VERSEMENTS DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE DE L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014-2018 ET REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION 201502-028**

**201508-180** 4.2

Considérant que malgré la résolution numéro 201301-002 mandatant la trésorière à procéder aux demandes de subvention, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) exige un certain engagement de la part de la Ville quant audit projet ainsi que son autorisation de soumettre une demande d'admissibilité pour un projet déterminé;

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation des travaux pour la réfection complète des avenues Dubé et de la Grande-Allée - projet TP-ST 2014-21 (fiche PTI 2015-49) jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre du MAMOT;

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme représentant 527 100 \$ pour la durée du programme de 4 ans;

Que la municipalité s'engage à informer le MAMOT de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvés par la présente résolution;

Que la présente résolution remplace la résolution 201502-028 à toutes fins que de droit.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **ENGAGEMENT DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À CE QUE LES TRAVAUX PRÉSENTÉS DANS LA DEMANDE DE SUBVENTION DU PROGRAMME PIQM RESPECTENT LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DU GUIDE SUR LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS ET REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION 201502-029**

**201508-181**

4.3

Considérant que malgré la résolution numéro 201301-002 mandatant la trésorière à procéder aux demandes de subvention, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) exige un certain engagement de la part de la Ville quant audit projet ainsi que son autorisation de soumettre une demande d'admissibilité pour un projet déterminé;

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme d'infrastructures Québec-Municipalités dans lequel il est convenu que les travaux ne pourront débuter avant la date de la signature de la promesse d'aide financière;

Considérant que la municipalité doit s'engager à présenter des travaux qui respectent les critères d'admissibilité dudit Guide;

Considérant que les travaux soumis font l'objet d'un règlement d'emprunt soit le 44-2015 - Chemisage de diverses conduites d'égouts qui fera l'objet d'une approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire sous peu.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

Que la municipalité s'engage à présenter dans sa demande de subvention des travaux qui respectent les critères d'admissibilité indiqués dans le Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

Que la municipalité autorise la présentation d'une demande de subvention, dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) sous volet 1.5 pour son projet de chemisage de diverses conduites d'égouts projet TP-ST 2014-07 fiche PTI 2014-07, évalué à 4 607 433 \$ dont 4 125 000 \$ font l'objet d'un règlement d'emprunt;

Que la présente résolution remplace la résolution 201502-029 à toutes fins que de droit.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION DE MONTRÉAL-EST POUR LE RÉSEAU DE L'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE**

**201508-182**

4.4

Considérant que le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de voirie préparé par l'agglomération de Montréal a été soumis à la Ville de Montréal-Est en juillet 2015;

Considérant que celui-ci doit être adopté par le Conseil et transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

Considérant que le plan d'intervention permettra d'identifier les travaux prioritaires à réaliser par la municipalité pour les prochaines années et est un préalable pour la plupart des programmes de subventions des infrastructures municipales. Il est donc essentiel que la Ville adopte un tel plan.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le *Plan d'intervention de Montréal-Est pour le réseau de l'eau potable, d'égouts et de voirie* de juillet 2015 et préparé par monsieur Nestor Chacon, ing. du Service d'eau de la Ville de Montréal.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 9100, BOULEVARD HENRI-BOURASSA (LOT 5 479 339 DU CADASTRE DU QUÉBEC) - DISTANCE DE DÉGAGEMENT AUTOUR DES ACCESSOIRES**

**201508-183**

4.5

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 9100, boulevard Henri-Bourassa (lot 5 479 339 du cadastre du Québec).

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure suivante pour l'immeuble situé au 9100, boulevard Henri-Bourassa:

- De permettre une distance de dégagement de 1.5 mètre autour de chacun des accessoires (équipements) situés sur un même terrain au lieu de 2 mètres comme prescrit par le règlement, et ce, à la condition que dans le cas des réservoirs à être aménagés, que ceux-ci soient camouflés par un écran visuel afin qu'ils ne soient pas visibles à partir du boulevard Henri-Bourassa, et ce, afin d'améliorer l'aspect visuel à partir de ce boulevard.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **PROGRAMME D'ASSURANCE UMQ, PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLU(E)S ET HAUTS FONCTIONNAIRES DE LA MUNICIPALITÉ**

**201508-184**

4.6

Considérant que les élus municipaux et les hauts fonctionnaires sont vulnérables en ce que toutes les activités auxquelles ils vaquent dans leur municipalité, publiques comme privées, sont constamment scrutées;

Considérant que les élus municipaux et les hauts fonctionnaires sont des personnes intègres qui s'impliquent pour la municipalité;

Considérant que le projet de programme de protection de la réputation et de la vie privée des élus et des hauts fonctionnaires n'a évidemment pas pour but de limiter le droit des citoyens ou du public en général de s'exprimer librement et publiquement sur un sujet donné, mais qu'il a plutôt pour but de protéger les élus et les hauts fonctionnaires lorsque quelqu'un tient des propos diffamants, harcelants ou haineux à l'égard d'un élu ou d'un haut fonctionnaire;

Considérant que le projet de programme de protection de la réputation et de la vie privée des élus et des hauts fonctionnaires permettrait non seulement à l'élu ou au haut fonctionnaire de se défendre, mais aussi de faire entreprendre des procédures pour faire cesser l'atteinte à sa réputation ou à sa vie privée;

Considérant toutefois que plusieurs questions demeurent sans réponse, notamment quant au montant final de la prime, du montant des franchises applicables, des options de couverture offertes, etc.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'informer l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) que la Ville est favorable au Programme d'assurance UMQ – Protection de la réputation et de la vie privée des élu(e)s et hauts fonctionnaires de la municipalité, mais qu'elle souhaite en connaître davantage sur le produit final qui sera proposé aux municipalités avant d'y adhérer;

De ne pas adhérer audit programme pour l'année 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME AIDE AUX IMMOBILISATIONS, POUR LA BIBLIOTHÈQUE MICHELINE-GAGNON DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC**

**201508-185**

4.7

Considérant la résolution numéro 201301-002 mandatant la trésorière à procéder aux demandes de subvention;

Considérant que la municipalité a déjà, dans son budget d'investissement, prévu des sommes pour le remplacement des rayonnages de la bibliothèque ainsi que les tables et chaises de la salle d'animation;

Considérant que la municipalité s'engage à respecter les conditions et critères d'admissibilité du programme;

Considérant que la municipalité a déjà inclus dans son budget investissement un montant de 50 000 \$ pour le changement des rayonnages de la bibliothèque et un montant de 15 500 \$ pour le renouvellement du mobilier tables et chaises de la salle d'animation de la bibliothèque.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser la présentation d'une demande de subvention pour le renouvellement des rayonnages de la bibliothèque et du mobilier de la salle d'animation tables et chaises au ministère de la Culture et des Communications;

D'informer le ministère de la Culture et des Communications que la Ville respectera les critères et les conditions d'admissibilité audit programme;

D'autoriser la trésorière de la Ville de Montréal-Est à signer, au nom de la Ville, tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**OFFRE DE PAIEMENT COMPTANT POUR LE REMBOURSEMENT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU ADMISSIBLES - TECQ ET FCCQ**

**201508-186**

4.8

Considérant que chaque année l'agglomération offre aux municipalités de payer comptant le remboursement des travaux d'infrastructures d'eau admissibles aux deux programmes de subventions de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et le volet Grandes Villes du Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ);

Considérant que depuis l'année 2013, la Ville de Montréal-Est budgétait 100 000 \$ afin d'acquitter la portion Grandes Villes afin de ne pas augmenter indûment notre quote-part;

Considérant que cette option nous offre aussi la possibilité de soumettre ces montants pour les deux programmes de subvention de façon à pouvoir les utiliser si la municipalité n'avait pas d'investissement personnel suffisant éligible à ces subventions;

Considérant que cette année la portion réclamée pour 2014 s'avère plus importante que le budget alloué;

Considérant que la Ville de Montréal-Est réalise et planifie présentement d'importants investissements dans ses infrastructures et ses bâtiments pour lesquels nous ne connaissons pas encore le plein dénouement.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De payer, à même la quote-part spécifique de 2016, les travaux admissibles au programme TECQ soit 292 043.50 \$ et le volet Grandes Villes admissibles au FCCQ soit 162 306.58 \$ effectués pour l'année 2014 par l'agglomération de Montréal;

De prévoir annuellement au budget de la Ville une dépense d'agglomération supplémentaire d'environ 100 000 \$ afin de compenser le volet Grandes Villes;



De transférer, pour l'année 2015, la somme prévue de 100 000 \$ dans un surplus accumulé affecté pour ces offres de paiements soumis par l'agglomération annuellement.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **RATIFICATION DE LA CONVENTION TYPE - MODIFICATIONS AU SYSTÈME D'AVERTISSEMENT DE PASSAGE À NIVEAU INTERVENUE ENTRE LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**201508-187**

4.9

Considérant que la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada a apporté des modifications au système d'avertissement de passage à niveau à l'intersection de l'avenue Marien et de la voie de desserte métropolitaine - côté nord;

Considérant qu'une convention est déjà en vigueur, soit l'arrêté no 119456;

Considérant qu'une modification a été nécessaire;

Considérant que la Ville de Montréal-Est a assumé 12,5 % du montant des travaux;

Considérant que les frais d'entretien annuel sont déjà imposés à 100 % à la municipalité;

Considérant que pour ce faire, une convention doit être signée et autorisée par la municipalité.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,

Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner la Convention type - modifications au système d'avertissement de passage à niveau entre la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et la Ville de Montréal-Est et autoriser la directrice générale et le maire à signer, au nom de la Ville, ladite convention.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **ENTÉRINER L'ENTENTE SUR LES MODALITÉS-CADRE DE TRANSFERT DES RÉGIMES DE RETRAITE POUR LES EMPLOYÉS DE MUNICIPALITÉS DE L'ÎLE DE MONTRÉAL DU 7 MARS 2008 TELLE QUE SIGNÉE LE 24 JUILLET 2008**

**201508-188**

4.10

Considérant que l'entente sur les modalités-cadres de transfert des régimes de retraite pour les employés de municipalités de l'île de Montréal du 7 mars 2008 a été adoptée lors de la séance du 17 août 2009 (CM-200908194) en abrogeant 2 résolutions antérieures d'adoption préalable;

Considérant que ladite entente fut signée le 24 juillet 2008 par monsieur Lemay et monsieur Labrosse directeur général et maire respectif de l'époque;

Considérant qu'il y a lieu d'entériner ces signatures pour valider ladite entente puisque les signatures en date du 24 juillet 2008 sont antérieures à la résolution CM-200908194;

Considérant qu'il n'y a aucun impact sur le régime actuel.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,

Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner l'entente sur les modalités-cadres de transfert des régimes de retraite pour les employés de municipalités de l'île de Montréal du 7 mars 2008 telle que signée en date du 24 juillet 2008 et, par conséquent, de ratifier les signataires messsieurs Louis Lemay et Yvon Labrosse, directeur général et maire respectif de la Ville au moment de la signature de ladite entente.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

**201508-189**

4.11

Considérant l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

Considérant que le Conseil, après avoir pris connaissance de l'état produit par le trésorier, peut ordonner au greffier de vendre ces immeubles à l'enchère publique, au bureau du Conseil ou en tout autre endroit désigné dans l'ordonnance, en la manière ci-après prescrite;

Considérant que plusieurs immeubles du registre foncier de la Ville de Montréal-Est ont des taxes impayées à ce jour;

Considérant que les taxes échues au 31 décembre 2013 feront l'objet d'une prescription en janvier 2016;

Considérant que la Direction des services administratifs a fait parvenir quatre lettres (entre le 9 juin et le 5 août 2015) afin de récupérer les sommes dues;

Considérant que celles-ci n'ont pas suffi à inciter les propriétaires à acquitter les montants dus au 13 août 2015;

Considérant qu'à ce jour, un seul propriétaire d'immeuble figure sur la liste des taxes 2013 impayées.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'ordonner au greffier de la Ville de vendre les immeubles pour lesquels les taxes pour l'année 2013 sont impayées, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION "VÉLOCE II" VOLET 4 - ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014-2015

201508-190

4.12

Considérant que la Ville de Montréal-Est a procédé à une demande de subvention auprès du ministère des Transports en avril 2014 (résolution 201404-095);

Considérant qu'afin de recevoir la subvention établie à 4 618 \$, la Ville doit adopter le rapport des coûts confirmant les travaux d'entretien réalisés.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le rapport intitulé « Travaux sur la piste cyclable - année 2014 » tel que préparé par monsieur Éric Dancause ing. et directeur de la Direction des travaux publics et des services techniques au montant de 16 725.73 \$, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et d'abroger la résolution 201506-127 à toutes fins que de droits.



#### Travaux sur la piste cyclable – année 2014

<b>Installer et enlever les poteaux</b>			
1 préposé à l'entretien général	9h à 30,77 \$/h x 2	553,86\$	
			<b>553,86\$</b>
<b>Du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> décembre, nettoyer une fois par semaine</b>			
1 chauffeur « A »	2h à 29,67\$/h	59,34\$	
1 balai mécanique	2h à 71,36\$/h x35 semaines	<u>4 995,20\$</u>	
			<b>5 054,54\$</b>
<b>Réparation trois puisards</b>			
1 chauffeur « A »	18h à 29,67\$/h	534,06\$	
1 ouvrier en charge	18h à 30,21\$/h	543,78\$	
1 creuseur de coupe	18h à 28,13\$/h	506,34\$	
1 pépinière	18h à 35,51\$/h	639,18\$	
1 camion 6 roues	18h à 36,78\$/h	<u>662,04\$</u>	
			<b>2 885,40\$</b>
<b>Marquage au sol</b>			
Par Marquage et traçage du Québec		2 615,00\$	
<b>Zones manuelles</b>			
1 chauffeur « C »	9h à 28,13\$/h	253,17\$	
2 journaliers	9h à 26,67\$/h	<u>240,03\$</u>	
			<b>3 108,20\$</b>
<b>Pavage</b>			
2 chauffeurs « B »	27h à 28,63\$/h	773,01\$	
1 chargé des travaux d'asphaltage	27h à 28,63\$/h	773,01\$	
1 journalier	27h à 26,67\$/h	720,09\$	
1 rouleau à asphalte	27h à 8,06\$/h	217,62\$	
30 tonnes métriques d'asphalte à 88,00\$/t.m.		<u>2 640,00\$</u>	
			<b>5 123,73\$</b>
<b>Total</b>			<b><u>16 725,73\$</u></b>

 12-08-15

Éric Dancause, ing.  
Directeur  
Direction des travaux publics et des services techniques

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



---

**RÈGLEMENTS** 5

---

**CONTRATS** 6

---

**OCTROI DU CONTRAT À L'ENTREPRISE J.A. LARUE INC. POUR LA FOURNITURE D'UNE (1) SOUFFLEUSE À NEIGE AMOVIBLE - PROJET TP-ST 2015-08AM - 99 948 \$, TAXES INCLUSES**

**201508-191** 6.1

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public pour le projet TP-ST 2015-08AM - Fourniture d'une (1) souffleuse à neige amovible;

Considérant que deux (2) soumissions ont été déposées à la suite du processus d'appel d'offres, soit:

- J.A. Larue inc., pour un montant de 99 948 \$, taxes incluses;
- Gaston Contant inc., pour un montant de 131 585.43 \$, taxes incluses;

Considérant que les soumissions déposées sont jugées conformes et équivalentes aux spécifications du devis et qu'elles respectent le budget prévu.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2015-08AM - Fourniture d'une (1) souffleuse à neige amovible à l'entreprise J.A. Larue inc., pour un montant le 99 948 \$, taxes incluses;

De payer cet achat à même les disponibilités du fonds de roulement de la Ville et de financer cet achat sur une période de 10 ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**OCTROI DU CONTRAT À L'ENTREPRISE GROUPE ATWILL-MORIN INC. POUR LA RÉFECTION DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL-EST - PROJET TP-ST 2015-04-02 - 187 967.22 \$, TAXES INCLUSES**

**201508-192** 6.2

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation pour le projet TP-ST 2015-04-02 - Réfection du revêtement extérieur de l'hôtel de ville;

Considérant que quatre (4) entrepreneurs ont soumissionné, soit:

- M.C. Rainville inc., pour un montant de 237 278.40 \$, taxes incluses;
- Maçonnerie Rainville et frères inc., pour un montant de 201 224,07 \$, taxes incluses;
- Groupe Atwill-Morin inc., pour un montant de 187 967.22 \$, taxes incluses;
- Les constructions M et F, pour un montant de 310 995 \$, taxes incluses;

Considérant l'analyse des soumissions par le consultant mandaté (TLA Architectes), celles-ci sont jugées conformes;

Considérant que le prix du plus bas soumissionnaire respecte l'enveloppe budgétaire du projet pour les travaux, soit 225 000 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2014-09-02 - Réfection du revêtement extérieur de l'hôtel de ville à l'entreprise Groupe Atwill-Morin inc. pour un montant de 187 967.22 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**OCTROI DU CONTRAT À LA FIRME LITHIUM MARKETING INC. POUR LA CRÉATION DU NOUVEAU SITE INTERNET DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST - PROJET DCCC 2015-01 - 41 988.87 \$, TAXES INCLUSES**

**201508-193** 6.3

Considérant que la Ville de Montréal-Est a entrepris une refonte de son site Internet et a reçu des offres de services professionnels pour la création de son site Internet;

Considérant que l'appel d'offres a été publié sur SEAO;

Considérant que dix-huit (18) soumissions ont été reçues et qu'après analyse, sept ont obtenu une note de 70% ou plus;

Considérant qu'à la suite de l'analyse de conformité, il appert que l'entreprise ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas conforme parce que:

- Elle a modifié les objets du bordereau de soumission, contrevenant ainsi à l'article 1.2 du devis;
- Elle a omis de fournir la résolution de l'entreprise autorisant le signataire à agir en son nom;
- Elle a omis de fournir la déclaration du cocontractant et du soumissionnaire;

Considérant que l'offre du deuxième soumissionnaire, Lithium Marketing inc. est conforme aux exigences du devis.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet DCCC 2015-01 - Création d'un nouveau site Internet pour la Ville de Montréal-Est à l'entreprise Lithium Marketing inc. pour un montant de 41 988,87 \$, taxes incluses.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **PERSONNEL**

7

#### **EMBAUCHE DE MONSIEUR VINCENT LANCTÔT À TITRE D'AGENT ADJOINT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS, GROUPE 6, À LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNAUTÉ**

**201508-194**

7.1

Considérant le poste laissé vacant à la suite de la promotion de madame Julie Papillon, la Ville a procédé à un affichage pour le poste d'agent adjoint des services communautaires et des loisirs;

Considérant qu'aucune candidature interne n'a été reçue;

Considérant que neuf candidats de l'externe ont passé un test écrit et quatre d'entre eux ont été rencontrés en entrevue;

Considérant que monsieur Vincent Lanctôt s'est démarqué au cours du processus de ce concours;

Considérant que le comité de sélection était composé de mesdames Josée Guy, Francine McKenna et Joanne Blain.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner l'embauche de monsieur Vincent Lanctôt à titre d'agent adjoint des services communautaires et des loisirs, groupe 6, à la Direction des communications, de la culture et de la communauté aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols blancs à compter du 3 août 2015, et ce, aux conditions suivantes : monsieur Lanctôt sera embauché au minimum de l'échelle de son groupe d'emploi et sera soumis à une période probatoire de six mois. De plus, son embauche est conditionnelle à une analyse de crédit et d'un certificat de bonne conduite et il devra également subir un examen médical jugé satisfaisant.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **PERMANENCE DE MADAME JULIE PAPILLON AU POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION, GROUPE 8E, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES**

**201508-195**

7.2

Considérant la fin de la période de familiarisation de madame Danielle Dupuis ainsi que l'évaluation positive de cette dernière au poste laissé vacant à la suite du départ à la retraite de madame Christiane Brisebois;

Considérant que le poste précédemment occupé par madame Dupuis, soit secrétaire de direction à la Direction des travaux publics et des services techniques a été accordé à madame Julie Papillon à la suite de la réussite de l'ensemble du processus du concours (résolution 201504-086);

Considérant que la période de familiarisation de madame Julie Papillon est terminée depuis le 2 juillet 2015;

Considérant l'évaluation positive de madame Papillon.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De confirmer la permanence de madame Julie Papillon au poste de secrétaire de direction, groupe 8E, à la Direction des travaux publics et des services techniques, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols blancs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PERMANENCE DE MONSIEUR FRÉDÉRIC TANGUAY À TITRE DE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL, GROUPE 12, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES**

**201508-196** 7.3

Considérant que monsieur Frédéric Tanguay a été embauché à titre de technicien en génie civil le 2 février 2015 (résolution 201501-020);

Considérant que la période d'essai de monsieur Tanguay se terminera le 2 août 2015;

Considérant l'évaluation positive de monsieur Tanguay.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De confirmer la permanence de monsieur Frédéric Tanguay à titre de technicien en génie civil, groupe 12, à la Direction des travaux publics et des services techniques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS** 8

---

**DEMANDE DE DON POUR LA FOURNITURE DE SURVÊTEMENTS OFFICIELS POUR LES KARATÉKAS DE L'ÉCOLE DE KARATÉ DE MONTRÉAL-EST**

**201508-197** 8.1

Considérant que les membres de l'école de karaté participent à de nombreuses compétitions de prestige;

Considérant que l'école fait partie de la région Bourassa pour pouvoir participer aux compétitions majeures, et qu'elle est la seule de l'est de l'île affiliée à cette région et à Karaté Québec;

Considérant que Karaté Québec exige maintenant des survêtements identifiés pour les entraîneurs et les athlètes lors des compétitions;

Considérant que les survêtements porteront le logo de la Ville de Montréal-Est, ainsi que la mention Karaté Montréal-Est;

Considérant que les survêtements coûteront approximativement 90 \$, broderie et taxes incluses.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner un montant maximal de 900 \$ pour l'achat de survêtements de compétition, payable sur présentation de la facture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DIVERS** 9

---

**AFFAIRE NOUVELLE** 10

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

---

**SUSPENSION DE LA SÉANCE**

---

**SUSPENSION DE LA SÉANCE**

**201508-198**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent de suspendre la séance.

Cette proposition est appuyée par madame la conseillère Monique Major.

Il est résolu à l'unanimité de suspendre la séance à 19 h 33.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**REPRISE DE LA SÉANCE**

---

**REPRISE DE LA SÉANCE**

**201508-199**

Au moment de reprendre la séance à 19 h 36, tous les élus présents lors de la suspension sont toujours présents, formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Robert Coutu, maire.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major de reprendre la séance.

Cette proposition est appuyée par madame la conseillère Anne St-Laurent.

Il est résolu à l'unanimité de reprendre la séance à 19 h 36.

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**201508-200**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 10.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---